

Annexe 1. Informations particulières sur les crédits de droit commun mobilisables

Attention : Il vous appartient de vous rapprocher de chaque institution pour connaître les modalités de dépôt de votre projet. En effet, certaines institutions imposent un dossier différent de demande de subvention ainsi qu'un calendrier distinct.

	Descriptif	Contact
Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques	<p>En lien avec le document « LE SPORT OU L'ACTIVITÉ PHYSIQUE, véritable levier transversal au sein des quartiers politique de la ville dans les Vosges » et la CIRCULAIRE N° DS/DIR/2019/108 du 19 avril 2019 relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville.</p> <p>Lancement des AAP au printemps 2024. Date limite de dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour. (sous réserve des directives 2024)</p>	<p>Jean-Baptiste HENRIOT SDJES – DSDEN 88</p> <p>07.56.84.20.17 jean-baptiste.henriot@ac-nancy-metz.fr</p>
Les fédérations sportives via l'ANS	L'ANS soutient les projets sportifs permettant de réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en particulier auprès des habitants des quartiers politique de la ville	Le référent ANS de votre comité ou ligue
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports <i>BOP 163</i>	Le BOP 163 soutient des projets autour du développement de la vie associative, de l'initiative et de l'engagement des jeunes, menés par des associations.	Roseline MONIOT DSDEN 88 – SDJES 03 54 04 20 09 sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr
Agence du Service Civique <i>Le Service Civique</i>	<p>Le service civique permet à des organismes (collectivités, associations...) de proposer à un jeune âgé de 16 à 25 ans, une mission d'intérêt général, pour une durée de 6 à 8 mois. En contrepartie, le volontaire perçoit une indemnité de 496,94 € intégralement prise en charge par l'État et de 113,02 € versée par l'organisme d'accueil.</p> <p>Des crédits sont réservés pour l'accueil de volontaires issus des quartiers politique de la ville ou pour des missions exercées sur ces quartiers.</p>	Roseline MONIOT DSDEN 88 – SDJES 03 54 04 20 09 servicecivique-dsden88@ac-nancy-metz.fr
Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports <i>BOP 163</i>	<p>Le dispositif « Colos apprenantes » s'inscrit dans le programme « Vacances apprenantes », au côté de l'opération « École ouverte » pilotée par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ce dispositif est déployé pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne . Il repose sur trois acteurs principaux au bénéfice des mineurs : le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, les organisateurs de séjours labellisés (via une plate-forme) et les collectivités comme prescripteur après avoir candidaté.</p> <p>Les séjours proposés dans ce cadre relèvent de la réglementation applicable aux séjours de vacances (article R.227-1 et suivants du code de l'action sociale des familles (C.A.S.F.)). Les « colos apprenantes » poursuivent un triple objectif : social, éducatif et culturel.</p> <p>L'aide de l'État est exclusivement attribué aux prescripteurs qui auront contractualisé avec le SDJES dans le cadre des Colos apprenantes. Le montant est plafonné à 500€ par mineur et par année avec la possibilité de prévoir une participation symbolique des familles.</p>	Yazid IDIR DSDEN 88 – SDJES 03 54 04 20 08 sdjes-dsden88@ac-nancy-metz.fr

<p>Partenariat ANCT/ANCV « soutien à la mobilité et à la citoyenneté européenne des jeunes »</p>	<p>Appel à projets : Explore l'Europe.</p> <p>Aide au financement de séjours de 4 jours à 14 jours maxi en France ou en Europe pour soutenir le départ en vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant en QPV</p> <p>Dépôt des dossiers : plusieurs commissions en 2024.</p>	<p>Marie HOMAND DDETSPP 88- service PTC</p> <p>03.29.68.48.60 marie.homand@vosges.gouv.fr</p>
<p>Valeurs de la République et Laïcité (VRL)</p>	<p>Diligentée par des formateurs formés et habilités par l'État, cette formation s'adresse à tous les acteurs en contact direct avec les publics et intervenant dans le domaine de la politique de la ville, de la jeunesse et des sports : salariés et bénévoles associatifs, travailleurs sociaux, éducateurs, soignants, animateurs, médiateurs, agents d'accueil, agents de l'État et des collectivités locales, élus.</p> <p>L'objectif est de leur permettre d'adopter un comportement adapté à leurs missions et d'apporter des réponses concrètes aux situations rencontrées dans une logique de dialogue avec les populations.</p> <p>Cette formation, gratuite, se déroule sur deux jours et abordera les aspects historiques puis juridiques de la laïcité en France, en s'appuyant sur de nombreux cas pratiques.</p>	<p>Marie HOMAND Bérangère LOMBARD DDETSPP 88-service PTC</p> <p>ddetspp-vrl@vosges.gouv.fr</p>
<p>Jeunesse ANCT</p>	<p>Partenariat avec la SNCF accordant des Codes avantages : dès lors qu'un séjour est financé par les crédits politique de la ville, le porteur de projet peut faire une demande afin de pouvoir bénéficier de codes avantages SNCF pour les jeunes des QPV dans la limite du stock disponible.</p> <p>Ces codes avantages permettent des réductions sur les billets TGV à hauteur de 85% sur le plein tarif en 2nd classe pour les déplacements effectués en France sur les trains :TGV (hors ouigo), Intercités exploités et TER en correspondances, exploités par SNCF Voyageurs sous réserve de l'acceptation par le Conseil Régional dont ils dépendent, du tarif réduit consenti à l'ANCT.</p> <p>Pour pouvoir en bénéficier, la demande doit être transmise au délégué du préfet du département et devra préciser : les dates et lieu de séjour, le nombre de jeunes, la tranche d'âge moyenne des jeunes, et le nombre de jeunes qui prennent pour la première fois un TGV.</p>	<p>Stéphanie MICHEL-AUBEL Déléguée de la Préfète</p> <p>Préfecture</p> <p>03.29.69.88.07 stephanie.michel-aubel@vosges.gouv.fr</p>

<p>Ministère de l'Intérieur <i>BOP 104</i></p>	<p>Le BOP 104 finance d'une part, des actions qui visent à faciliter l'intégration des personnes immigrées primo-arrivantes (- de 5 ans de présence en France), hors union européenne, en situation régulière. Les actions doivent prioritairement porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'apprentissage du français à visée personnelle et professionnelle - les valeurs de la République - l'accompagnement des nouveaux arrivants dans un parcours d'accueil et d'intégration vers les services de droit commun. <p>D'autre part, ce programme finance des actions, à destination des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.e.s ou bénéficiant d'une protection subsidiaire, dans les domaines de l'hébergement (CPH), de l'emploi, du logement du sport de la santé etc</p>	<p>Sandrine MARTER DDETSPP 88-service PTC</p> <p>03.29.69.80.66 sandrine.marter@vosges.gouv.fr</p> <p>Gaëlle AIT-CHADI DDETSPP 88 - Service PEIS 03.29.68.48.91 gaelle.ait-chadi@vosges.gouv.fr (partie CPH)</p>
<p>Ministère des Solidarités <i>BOP 304</i></p>	<p>Le BOP 304 soutient des actions en faveur de l'inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire. A ce titre, il finance les points accueil-écoute jeunes, les Points Conseil Budget, l'aide alimentaire à des structures qui mettent à disposition et/ou distribuent des denrées alimentaires à d'autres personnes morales pour les donner aux personnes démunies. dépôt des dossiers : 1^{er} semestre de l'année</p>	<p>Karine DE-MENECH DDETSPP88 – Service PTC karine.de-menech@vosges.gouv.fr (partie solidarité + Précarité menstruelles) Cécile CRISTINA DDETSPP 88 - Service PEIS 03.29.68.48.71 cecile.cristina@vosges.gouv.fr (partie aide alimentaire)</p>
<p>Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations <i>BOP 137</i></p>	<p>Le programme 137 «Égalité entre les femmes et les hommes» vise à impulser et coordonner les actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, à la promotion des droits et à la prévention et la lutte contre les violences sexistes. L'action du ministère s'inscrit dans un périmètre interministériel autour de trois champs d'intervention prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la promotion des droits des femmes, prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le système prostitutionnel y compris au travail, • l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, • la culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes <p>dépôt des dossiers : printemps (dates à définir)</p>	<p>Carine PEZERAT Déléguee Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité DDETSPP 88 03.29.68.48.06 07.85.56 17 47 carine.pezerat@vosges.gouv.fr</p> <p>Noémie GRAFF 03.29.68.48.81 06.17.98.60.15 ddetspp-mdfe@vosges.gouv.fr</p>
<p>Ministère de l'Intérieur FIPD <i>BOP 216</i></p>	<p>Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) vise en priorité le soutien d'actions de prévention de la radicalisation, d'actions en direction des jeunes, d'actions visant la</p>	<p><u>Prévention de la délinquance et de la radicalisation et violences faites aux femmes</u> Binôme : Maxence LERIDEZ Préfecture, chargé de mission</p>

	<p>prévention des violences faites aux femmes, et d'amélioration de la tranquillité publique (vidéoprotection, équipement des polices municipales, protection des lieux de culte). Les projets déployés en direction des Quartiers politique de la ville et en veille active seront étudiés en priorité. Lancement de l'appel à projet 2024 courant décembre 2023. Date limite de dépôt des dossiers: non déterminée à ce jour</p>	<p>03.29.69.88.22 et Julie RICHARDOT Préfecture, chef du BSOP 03.29.69.88.20 pref-fipd@vosges.gouv.fr</p>
<p>Premier Ministre DILCRAH BOP 129</p>	<p>Délégation interministérielle pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projets 2023-2024 : 1^{er} décembre 2023.</p>	<p>Maxence LERIDEZ Référént départemental DILCRAH 03.29.69.88.22 pref-cabinet-cora@vosges.gouv.fr</p>
<p>Premier Ministre MILDECA</p>	<p>Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives : lancement de l'appel à projet 2024 (probablement courant décembre 2024, en parallèle de l'appel à projet FIPD) Date limite de dépôt des dossiers : non déterminée à ce jour</p>	<p>Maxence LERIDEZ Préfecture, chargé de mission 03.29.69.88.22 pref-fipd@vosges.gouv.fr</p>
<p>Ministère de la Culture DGLFLF Mission maîtrise de la langue et action territoriale</p>	<p>AAP « Action culturelle et langue française» Dans un objectif d'intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme, le ministère de la culture soutient des projets et formes de médiations adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français par le biais du programme Action culturelle et langue française (ACLF)</p>	<p>Colette GRAVIER colette.gravier@culture.gouv.fr</p>
<p>DRAC BOP 224</p>	<p>AAP « Orchestre à l'école » déployé par le pôle Démocratie et industries culturelles. Le dispositif permet de transformer des classes orchestres dans les établissements scolaires (élémentaires ou collèges) et ce pendant 3 ans.</p>	<p>Pierre VOGLER DRAC 03 88 15 57 40 pierre.vogler@culture.gouv.fr Dépôt des demandes de subvention en mars. Commission en juin.</p>

<p>DRAC BOP 224</p>	<p>AAP « Culture et Lien social » déployé par le pôle Démocratie et industries culturelles. Cet AAP a pour objectif de financer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il a vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les artistes, les équipes artistiques, les lieux dans le développement d'actions au sein des territoires prioritaires, - lever les freins d'accès à une pratique artistique et à la fréquentation des lieux culturels, - permettre la pérennisation des pratiques culturelles des habitants. <p>Les fiches de candidatures doivent impérativement être déposées sur démarches simplifiées.</p> <p>Cet appel à projets consiste en un co-financement, par le ministère de la Culture, de projets soutenus par ailleurs dans le cadre des contrats de ville du Grand Est. Par conséquent, la demande de subvention doit également être déposée sur Dauphin selon le calendrier du contrat de ville de la collectivité concernée.</p>	<p>Anaïs GUEDON DRAC 06 64 37 61 61 anais.guedon@culture.gouv.fr emmanuelle.fritsch@culture.gouv.fr Dépôt des demandes de subvention en novembre Commission en février</p>
<p>DREETS/DRAC</p>	<p>AAP « C'est mon patrimoine » déployé conjointement par DREETS et DRAC mobilisant des crédits de droit commun afin de cofinancer des actions d'éducation artistique et culturelle favorisant la mixité sociale à destination de la jeunesse, dont un objectif minimal de 60% de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	<p>DREETS : Nicolas BACHET 07 72 03 39 09 nicolas.bachet@jscs.gouv.fr DRAC Nicole BLONDEAU 03 88 15 57 10 nicole.blondeau@culture.gouv.fr</p>
<p>Agence Régionale de Santé ARS</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de prévention/promotion de la santé, l'Agence Régionale de Santé Grand Est soutient les porteurs de projets via des conventions de partenariat. Le chargé de projet se tient à la disposition des opérateurs.</p>	<p>Lydia FLEURY - 03.29.64.66.21 lydia.fleury@ars.sante.fr Sonia FAYS – 03.29.64.66.26 sonia.fays@ars.sante.fr adresse fonctionnelle : ars-grandest-dt88-animation-territoriale@ars.sante.fr</p>
<p>Caisse d'Allocations Familiales des Vosges</p>	<p>La branche famille agit pour le développement des services aux allocataires, et aux parents en aidant toutes les familles dans l'accueil et l'éducation de leurs enfants. A ce titre, la Caf des Vosges soutient , entre autres, des projets liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -A la parentalité, notamment : les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (Clas) et les Réseaux d'Écoute et d'Appui à la Parentalité (Reaap) avec une date limite de dépôt des dossiers de l'appel à projet 2024 le 22 janvier 2024 -Au temps libre des enfants et des jeunes -A l'animation de la vie sociale 	<p>Territoire Hautes Vosges Moselle et Vallons : sandra.gouget@cafepinal.cnafmail.fr Territoire Saône Madon et Meurthe : pascale.capelle@cafepinal.cnafmail.fr Appel à projet Clas et Reaap : valerie.bousila-query@cafepinal.cnafmail.fr</p>

Conseil Départemental des Vosges	<p>AIDES AUX CLUBS SPORTIFS</p> <p>Dispositif de soutien aux projets de cohésion sociale et territoriale</p> <p>L'objectif de ce dispositif est de contribuer à apporter une réponse à cette problématique en favorisant les projets de cohésion sociale et territoriale.</p>	<p>LAURENT Tatiana Chargée de mission Sport laurent@vosges.fr Tél. 03-29-29-00-94</p>
Conseil Départemental des Vosges	<p>AIDES AUX COMMUNES, AUX SERVICES ET ÉTABLISSEMENT PUBLICS ET LES ASSOCIATIONS</p> <p>Appel à projets sport / jeunesse</p> <p>L'objectif de ce dispositif est de soutenir les acteurs vosgiens qui conduisent des actions innovantes qui attirent ou ramènent les jeunes de moins de 30 ans non licenciés, vers une activité physique régulière.</p>	<p>LAURENT Tatiana Chargée de mission Sport laurent@vosges.fr Tél. 03-29-29-00-94</p>
Conseil Départemental des Vosges	<p>SOUTIEN AUX PROJETS CULTURE ET LIEN SOCIAL</p> <p>Dispositif de soutien aux structures culturelles, sociales ou médico-sociales dans l'élaboration de leurs projets culturels et artistiques favorisant les liens avec les ressources culturelles de leur territoire et visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès de leurs publics à la pratique artistique et à la diffusion culturelle - Favoriser la rencontre des publics avec les artistes et les lieux de culture - Créer un partenariat durable entre les acteurs sociaux et culturels autour de projets artistiques et culturels. 	<p>SEIGNER Carine Chargée de mission éducation artistique et culturelle cseigner@vosges.fr 03-29-38-52-47</p>
PREFECTURE DES VOSGES DETR / DSIL BOP 119 Dotations d'investissement aux collectivités	<p>Dotations d'investissement aux collectivités DETR / DSIL</p> <p>APP en ligne , renseignements sur: https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-locales-Intercommunalite/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR-Dotation-de-soutien-a-l-investissement-local-DSIL/Dotations-d-investissement-de-l-Etat-aux-collectivites-DSIL-et-DETR</p> <p>Liste des catégories éligibles annexe 2 de la circulaire Clôture de l'appel à projet 2024 au 31/12/2023</p>	<p>C.RUER 03-29-69-88-55 carole.ruer@vosges.gouv.fr</p>
PREFECTURE DES VOSGES BOP 380 Fonds VERT Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	<p>Pas d'appel à projet</p> <p>16 mesures différentes : Performance énergétique / adaptation des territoires aux changements climatiques /amélioration du cadre de vie / Appui en ingénierie</p> <p>Lien pour déposer vos projets :</p> <p>https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/</p>	<p>C.RUER 03-29-69-88-55 S.HECTOR-GEORGES 03-29-69-88-56 carole.ruer@vosges.gouv.fr</p>

